

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 936

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Rédiger ainsi la trentième ligne de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 37 :

« 22 : 10 FREMM + 5 FDA + 7 FDI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation des cibles espérées par la Marine n'est pas suffisante. Il faut augmenter le nombre de frégates de premier rang en passant de 15 à 22 à l'horizon 2035. Ces frégates sont indispensables à la projection de puissance navale française, notamment dans nos Outremers.

Si l'amiral Prazuck a estimé qu'il était nécessaire de disposer de 30 frégates, se fixer comme objectif 22 pour 2035 est un bon compromis.

Ce nombre total sera composé de :

- 10 frégates multi missions (FREMM)
- 5 frégates de défense et d'intervention (FDI)
- 7 frégates de défense aérienne (FDA)